

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Montbéliard



MAIRIE
DE
COURCELLES-LES-MONTBELIARD
☎ 03.81.98.18.53
courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Mairie de COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Arrêté n° 05-2026

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rue des Vergers

- VU le Code de la Route,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la voirie routière,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,
- VU la demande en date du 17 février 2026 présentée par la société TP COURTOT

CONSIDERANT que pour permettre des travaux de renouvellement d'un branchement AEP situé au 21 rue des Vergers à COURCELLES-LES-MONTBELIARD et assurer la sécurité des intéressés, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1

La société TP COURTOT est autorisée à restreindre la circulation sur la section courante et à alterner la circulation par panneaux de signalisation au niveau du 21 rue des Vergers pour une durée de 3 jours entre le 02 et le 27 mars 2026 afin de procéder aux travaux.

ARTICLE 2

Le permissionnaire a la charge de la signalisation afin de garantir la sécurité des usagers dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tout dommage et accident pouvant résulter de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 3

La circulation des piétons sur le trottoir ne devra pas être gênée.

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Le Maire,
- Le Commandant de Gendarmerie de BAVANS,
- La Brigade des Gardes Communautaires
- Le pétitionnaire.

Fait à COURCELLES-LES-MONTBELIARD, le 18 février 2026.

L'Adjoint au Maire,
Robert PERSONENI

